

échanger des idées et des détails précis sur la substance des textes qui allaient en fin de compte constituer le document final.

À titre de contribution au processus de filtrage des propositions, les pays occidentaux ont présenté six documents de travail, soit un document pour chacune des mesures mises de l'avant par l'OTAN (l'échange de renseignements, les calendriers annuels, la notification des activités militaires, l'observation, la vérification et les moyens de communications). Dans un texte résumant l'ensemble des six documents, l'Ouest a souligné que les mesures formaient un tout cohérent. Les pays de l'Est ont soumis, quant à eux, cinq documents de travail: un projet de traité sur le non-recours à la force; une proposition visant à imposer un seuil de 40 000 hommes pour les manoeuvres militaires; un document sur la notification des manoeuvres et les transferts d'envergure faisant intervenir plus de 20 000 hommes pour les unités terrestres; plus de 30 navires de combat accompagnés de 100 aéronefs, pour les unités navales; et enfin, plus de 200 aéronefs pour les forces aériennes agissant de façon indépendante. Les propositions du Pacte de Varsovie ne contenaient guère de précisions sur l'observation et la vérification. Après de très longues tractations internes, les NNA ont présenté plus tard dans le courant de l'année un document développant leurs propositions. Si l'on a pu retrouver dans sept propositions des NNA certaines questions également abordées par les pays occidentaux, on a constaté en revanche de sérieuses divergences de détails dans les positions des deux groupes à l'égard de l'information, des calendriers, de la notification, de l'observation et de la vérification. À titre d'exemple, citons ici deux différences importantes: les NNA ne considéraient pas l'information comme devant faire l'objet d'une proposition distincte et ils estimaient par ailleurs que la vérification n'était qu'une dimension de l'observation. Au milieu de l'année 1985 cependant, les parties avaient trouvé six terrains d'entente pour la discussion: la définition des seuils et le choix de l'unité de mesure pour la notification des activités; le recours à des observateurs; la vérification; l'échange de renseignements; le non-recours à la force et enfin, l'imposition de restrictions quantitatives.

Il existait entre l'Est et l'Ouest des divergences considérables sur tous les sujets de discussion. Les pays de l'Est avaient rejeté les propositions de l'Ouest sur la notion de seuil structurel,* sur l'échange de renseignements et sur les activités "hors-garnison";¹⁸ ils avaient en outre minimisé l'importance du rôle des observateurs et limité la vérification aux seuls moyens techniques nationaux (MTN) et à la consultation. Les pays de l'Ouest ont rejeté la proposition de l'OPV qui visait à restreindre à 40 000 hommes les effectifs des

unités en manoeuvre, prétextant que cette limite était sans conséquence pour le Pacte, alors qu'elle allait avoir une incidence certaine sur les exercices de l'OTAN. Les NNA sont restés fidèles à leur position traditionnelle d'impartialité, mais de toute évidence, leur conception du renforcement de la confiance et de la sécurité par l'établissement d'une coopération mutuelle se rapprochait davantage de celle des pays de l'Ouest, notamment sur des questions telles que la notification et l'observation.

Après la pause du milieu de l'été et une session de consultations bilatérales entre l'Est et l'Ouest, les participants à la Conférence étaient prêts à franchir l'étape suivante, soit la mise sur pied d'une structure de travail officieuse, des représentants de pays NNA choisis faisant office à cet égard de modérateurs (ou de coordonnateurs). La structure a été adoptée en octobre, soit à la veille du Sommet de Genève, ce qui donnait pour la première fois aux participants le moyen de passer véritablement à l'étape de la rédaction. Toutefois, ces derniers n'ont finalement réussi à s'entendre sur un premier texte provisoire annoté qu'en février 1986.

L'année 1985 ne s'est pas achevée dans l'optimisme. On était dans l'impasse depuis que les travaux avaient buté sur la question des activités navales et aériennes (autrement dit, la question de l'interprétation du mandat), et les pays de l'Est refusaient de négocier une quelconque autre mesure tant que ce problème n'aurait pas été résolu. Ils ont indiqué par ailleurs que tout progrès sur le plan des MPAC était lié à l'avancement sur celui du non-recours à la force; les pays de l'Ouest ont alors menacé d'établir eux aussi un lien de dépendance entre les deux questions, mais dans le sens inverse. Il semble cependant que les tractations de couloir habilement menées par le coordonnateur finlandais aient permis de laisser espérer quelques progrès en vue de l'adoption d'une des mesures, soit celle qui concernait l'observation.

En 1986, la cadence des événements s'est accélérée. Dans un discours prononcé en janvier, le Secrétaire général Gorbatchev a offert de reporter la question des activités navales à l'étape suivante de la Conférence. À l'occasion de ce même discours, il a également insisté sur l'importance de la vérification dans le cadre du désarmement, argument qu'il a repris à l'assemblée du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) le 27 février. S'étant rendus à Stockholm dans le cadre de la Conférence, les ministres des Affaires étrangères de la

* Unité retenue pour le calcul du seuil de notification et fondée sur une formation terrestre standard telle que la division. D'un point de vue militaire, une unité organisée a davantage de poids qu'un simple rassemblement de troupes de taille équivalente. En outre, le processus de vérification est dans ce cas plus simple et moins intempestif.